

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **4^e** jour du mois **de d'octobre** de l'an **2021**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences : M. Serge Bernier, maire
Mme Diane Audit Goddard, conseillère

Mme Marilène Poirier, conseillère
M Jean Laurier, conseiller – en visio-conférence
M. Luc St-Laurent conseiller

Absences : M. Danny Fontaine, conseiller

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19h30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20211004-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20211004-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour

20211004-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20211004-03 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 13 septembre 2021

20211004-04 3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – septembre 2021

20211004-05 3.3 Salaires payés de la Municipalité – septembre 2021

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour - septembre 2021

20211004-06 3.5 Offre de services 2022 – gestion des archives

20211004-07 3.6 Comptable – Audit pour l'année 2021

20211004-08 3.7 Budget 2022 – Régie des Hameaux

4 LÉGISLATION

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20211004-09 6.1 Reddition de compte – TECQ 2021

20211004-10 6.2 Modification de la programmation TECQ

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis septembre 2021

20211004-11 8.2 Demande de dérogation mineure – 120, chemin des Huards

- 20211004-12 8.3 Écobâtiment – changement de responsable pour le projet
9. LOISIRS ET CULTURE
10. RESSOURCES HUMAINES
11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI
- 12.1 Audit de conformité de la CMQ – Avis de conformité pour la Municipalité de Ham-Sud
- 12.2 Facturation supplémentaire COVID-19 – CAUCA
13. VARIA
- 20211004-14 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20211004-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **13 septembre 2021** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20211004-03

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 13 septembre 2021

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **2 033,00 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 13 septembre 2021.

ADOPTÉE

20211004-04

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – septembre 2021

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

D'accepter la liste des chèques à émettre au **4 octobre 2021** d'une somme de **92 980,92\$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par la directrice générale.

Fournisseurs	Montants
1 ACTUALITÉS L'ÉTINCELLE	388,53 \$
2 CAUCA	402,41 \$
3 CENTRE AGRICOLE EXPERT	287,44 \$
4 CENTRE AGRICOLE WOTTON	-378,08 \$
5 CONSULTANTS GTE	4 191,04 \$
6 COOPÉRATIVE NATIONALE DE L'INFORMAT. INDÉPENDANTE	741,59 \$
7 COOPERATIVE RADIO WEB MEDIA DES SOURCES (99.3 FM)	413,91 \$
8 COUTURE, GISELE	319,18 \$
9 ENSEIGNE A. GAGNON INC	6 241,38 \$
10 ENTREPRISE LTCA INC.	229,95 \$
11 GODDARD, ROBERT	82,78 \$
12 GRAYMONT INC.	52,20 \$
13 GSI ENVIRONNEMENT INC.	64,67 \$
14 INFORMATIQUE ASR	94,86 \$
15 JN DENIS INC	4 252,87 \$
16 LES SERRES ARC-EN-FLEURS	478,79 \$
17 MEGABURO - DRUMMONDVILLE	96,74 \$
18 MINISTRE DES FINANCES (SQ)	21 498,00 \$
19 MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN-DE-HAM	1 040,32 \$
20 PNEUS & MECANIQUE VACHON	3 808,49 \$
21 RECYCLAGE BSM	127,06 \$
22 RÉGIE D'INCENDIE DES TROIS MONTS	3 627,52 \$
23 RÉGIE INCENDIE DES RIVIÈRES	22 108,65 \$
24 REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	1 658,17 \$
25 ROBITAILLE EQUIPEMENT INC	5 587,79 \$
26 SABLE MARCO	11 851,07 \$
27 SERVICE SANTERRE ÉLECTRIQUE INC.	1 287,72 \$
28 SIGNAL Services inc.	55,42 \$
29 STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	424,87 \$
30 STÉPHANE LAROCHE	600,00 \$
31 TECHNOLOGIES CDWARE INC.	-39,44 \$
32 VISA	242,46 \$
33 VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	592,97 \$
34 WASTE MANAGEMENT	318,71 \$
35 WURTH CANADA LIMITED	230,88 \$
TOTAL:	<u>92 980,92 \$</u>

ADOPTÉE

20211004-05

3.3 Salaires payés de la Municipalité – septembre 2021

Il est proposé par Jean Laurier

Et unanimement résolu

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **10 503,08 \$** émis du 13 septembre au 4 octobre 2021.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour - septembre 2021

La directrice générale dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 30 septembre 2021.

20211004-06 3.5 Offre de services 2022 – gestion des archives

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité renouvelle le contrat de gestion des archives pour l'année 2022 à Michel Hamel de la firme HB Archiviste, pour un montant de 1 181,37 \$ plus les taxes applicables pour un forfait hebdomadaire (4 jours).

ADOPTÉE

20211004-07 3.6 Comptable – Audit pour l'année 2021

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité confie à la firme Groupe RDL Victoriaville la réalisation des états financiers pour l'année 2021 ainsi que la vérification comptable pour la même année pour un montant de 10 250 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

20211004-08 3.7 Budget 2022 – Régie des Hameaux

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité de Ham-Sud approuve le budget 2022 de la Régie des Hameaux.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

Aucun dossier.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20211004-09 6.1 Reddition de compte – TECQ 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Diane Audit Goddard

Et unanimement résolu

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

- La municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

20211004-10

6.2 Modification de la programmation TECQ

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE la municipalité modifie le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée pour le programme de la *Taxe sur l'Essence Canada-Québec (TECQ)* dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis septembre 2021

La directrice générale dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de septembre 2021 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20211004-11

8.2 Demande de dérogation mineure – 120, chemin des Huard

La demande vise la construction d'un bâtiment complémentaire en cour avant au 120 ch des Huards

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été soumise pour la construction d'une remise, laquelle porte le 2021-08-0056 ;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'article 7.4.2 du règlement de zonage et est par conséquent admissible à une demande de dérogation mineure conformément au règlement sur les dérogations mineures 2007-18 ;

CONSIDÉRANT que le terrain visé est adjacent au lac à la truite ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est construit à environ 25m de la ligne avant ce qui crée une cour avant qui occupe la majorité du terrain ;

CONSIDÉRANT que la cour arrière est occupée par la bande riveraine ;

CONSIDÉRANT que la cour latérale gauche est déjà occupée par une petite remise ;

CONSIDÉRANT que la cour latérale droite est occupée par l'espace de stationnement ;

CONSIDÉRANT que le règlement cause un préjudice sérieux au demandeur ;

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant minimale pour l'implantation d'un bâtiment principal pour la zone Rt35 est de 4m ;

CONSIDÉRANT que l'emplacement proposé pour la nouvelle remise est à 15m de la ligne avant ;

CONSIDÉRANT que le projet ne porte pas atteinte aux immeubles des propriétaires voisins dans la jouissance de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en urbanisme recommande que la demande de dérogation mineure soit acceptée telle que présentée.

**Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu**

QUE la demande de dérogation mineure portant sur l'implantation d'un nouveau bâtiment complémentaire de 11m² (10' x 12') en cour avant comme illustrée au plan présenté avec la demande, contrairement à l'article 7.4.2 du règlement de zonage qui prévoit qu'un bâtiment complémentaire doit être implanté en cour arrière ou latérale, soit acceptée.

ADOPTÉE

20211004-12

8.3 Écobâtiment – changement de responsable pour le projet

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie-Pier Dupuis va quitter son poste;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite que le projet d'étude de potentiel d'une habitation durable pour aînés se poursuive;

**Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu**

QUE la firme Consultant GTE soit mandatée afin de prendre en charge le dossier avec Écobâtiment selon les mêmes tarifs établis antérieurement.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

12.1 Audit de conformité de la CMQ – Avis de conformité pour la Municipalité de Ham-Sud

La directrice générale dépose le rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec pour la municipalité de Ham-Sud.

12.2 Facturation supplémentaire COVID-19 – CAUCA

La directrice générale informe la municipalité qu'elle recevra une facture extraordinaire de CAUCA en lien avec la COVID-19.

13. VARIA

Aucun dossier.

20211004-14

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

*Il est proposé par Jean Laurier
Et unanimement résolu*

QUE la présente séance soit levée à 19h50.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire